

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 7 mars 2016

0 Collèges et lycées – Conseil d'Administration – remplacement d'un membre

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. MONTES, BOULAHMANE, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés	2
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Par délibération n°4.25 du conseil municipal en date du 14 avril 2014, madame Méral JAJAN a été désignée à siéger au conseil d'administration du collège Jules Michelet, en tant que membre titulaire, au côté de monsieur Karim BOUKHACHBA.

Par courrier en date du 24 février 2016, madame Méral JAJAN nous a fait part de sa démission. Par conséquent, un autre membre est donc appelé à lui succéder.

Les membres suppléants restent inchangés ; pour rappel, il s'agit de mesdames Nicole CAPON et Luisa GOMES-NASCIMENTO.

Il vous est proposé de désigner, madame Sophie LEHNER, en remplacement de madame Méral JAJAN, qui sera appelée à siéger au conseil d'administration du collège Jules Michelet.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-9,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R421-14 à R421-36 relatifs aux établissements publics locaux,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner madame Sophie LEHNER, membre titulaire, en remplacement de madame Méral JAJAN, appelée à siéger au conseil d'administration du collège Jules Michelet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MARS 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/03/16
et publication ou notification le 10/03/16
affiché le 09/03/2016
CREIL, le 10/03/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY